

TEXTE COMPARATIF

(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)

Proposition de résolution

tendant à la création d'une commission d'enquête sur
le **coût de la vie** dans les **départements et régions**
d'**Outre-mer**

(Première lecture)

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions que la commission propose de supprimer ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.

Article unique

En application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale, il est créé une commission d'enquête, composée de trente membres, chargée d'étudier et d'évaluer l'ensemble des mécanismes qui concourent au coût de la vie dans les départements et régions d'outre-mer régis par l'article 73 de la Constitution **ainsi que les solutions possibles afin d'y remédier.**

Commenté [A1]: [Amendement N°CE1](#)